

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 mars 2026, s'est réuni le 6 mai 2026 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12**

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Conseillère Municipale,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots, pouvoir donné à Mme LE CARRER,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Mme DECOISY,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Jean-Charles BRUNET (départ à 20h45 à la suite de la présentation des services et missions du CCAS),
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan, pouvoir donné à Mme LE GOFF (départ à 20h55 à la suite de la présentation du vote du 1<sup>er</sup> bordereau,

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Économie Sociale et Familiale,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

**N°DS20260503**

## ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS », le Conseil d'administration élit en son sein, un/e vice-président/e, chargé/e des mêmes fonctions en cas d'empêchement de la Vice-Présidente.

Le/a Vice-Président/e délégué/e présidera le Conseil en cas d'absence de la Vice-Présidente. Il/Elle a pour mission de suppléer le Président afin d'assurer le bon déroulement des séances du Conseil. Il/elle reçoit également les délégations de pouvoir et de signature du Président.

Le Président propose en séance du Conseil d'Administration la candidature de :

- **Aude SPINDLER, Conseillère municipale déléguée à la Santé, au Handicap et au Grand Âge.**

Selon l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la désignation de la Vice-Présidence déléguée se fait au scrutin secret. Mme Aude SPINDLER étant la seule candidature présentée, et sur proposition du Président, acceptée par l'assemblée délibérante, l'élection se fait à main levée.

**Vu** l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) Vice-Président(e) délégué(e) »,

**Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :**

- ➔ **D'ELIR Mme Aude SPINDLER, Vice-Présidente déléguée du CCAS.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président du C. C. A. S.,

Jean-Charles BRUNET



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)